

Note de présentation

Périodes de fermeture de l'Université et d'interruption d'activité des Directions Centrales et Services Communs d'AMU – Année 2023

Comité Technique du 6 décembre 2022

1. Fermeture de l'Université (en cohérence avec le plan de sobriété)

Afin de réduire leurs factures, réduire l'impact de la crise énergétique et préserver la qualité du service public, les établissements publics doivent se mobiliser dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, Aix-Marseille Université a travaillé sur le déploiement d'un plan de sobriété prévoyant un certain nombre de mesures destinées à renforcer son efficacité énergétique, parmi lesquelles des **périodes de fermeture de l'Université**.

Le plan de sobriété prévoit ainsi une fermeture commune des locaux de l'Université :

Du samedi 24 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023 inclus : Vacances de Noël

Du samedi 29 juillet 2023 au mardi 15 août 2023 inclus : Vacances d'été

Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 1^{er} janvier 2024 inclus : Vacances de Noël

Ces périodes de fermeture ne concernent pas les dispositifs spécifiques tels que les animaleries et autres astreintes dûment référencées dans le plan de continuité d'activité d'Aix-Marseille Université.

2. Fermeture des services communs et directions centrales :

A la différence des composantes et laboratoires, les services communs et directions centrales n'étant pas dotées d'instances locales, le comité technique est compétent pour se prononcer sur les dates prévisionnelles de fermeture.

La proposition de fermeture des services communs et directions centrales vise à sanctuariser des temps de repos permettant ainsi la régulation des flux d'activité et ainsi concourir à la qualité de vie au travail et l'équilibre de vie professionnelle et personnelle de chacun.

Au regard du calendrier des jours fériés et des vacances scolaires prévues par le ministère de l'éducation nationale pour l'année 2023, nous proposons la fermeture des directions centrales et services communs d'Aix-Marseille Université pour les périodes suivantes :

Vendredi 19 mai 2023 : Pont de l'Ascension (hors SCD)

Du samedi 29 juillet 2023 au mardi 15 août 2023 inclus : Vacances d'été

Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 1^{er} janvier 2024 inclus : Vacances de Noël

Par conséquent, pour l'ensemble de ces périodes, les agents de l'ensemble des directions centrales et services communs sont invités à formaliser une demande de congé auprès de leur responsable hiérarchique.

Il est toutefois précisé que les contraintes de chaque structure seront prises en compte afin de ne pas impacter la continuité des services.

Enfin, en cas de contraintes de service ne permettant pas la pose d'un jour de congé sur l'intégralité des périodes considérées, les agents devront assurer leurs fonctions en télétravail dès lors que leurs activités le permettent.

Proposition soumise à l'avis du Comité Technique

Il est proposé au Comité Technique de se prononcer, pour l'année 2023 :

- d'une part, sur le **principe de fermeture de l'Université** tel que résultant du plan de sobriété d'AMU ;
- d'autre part, sur les **dates prévisionnelles de fermeture et d'interruption d'activité des directions centrales et services communs**.